



## Papiers d'actualité / Current Affairs in Perspective

N°7 | June 2020

Les défis de l'intégration européenne de la Grande Guerre au Covid-19 : entre marché, solidarité et puissance

  
Fondation Pierre du Bois  
pour l'histoire du temps présent

Laurent Warlouzet \*

*Ce texte est une transcription légèrement enrichie du podcast réalisé pour les Dialogues européens de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe de Lausanne tenus le 9 juin 2020.*

L'épidémie actuelle de Covid-19, et les fortes critiques envers l'Union Européenne qu'elle suscite, nous incite à interroger cette crise sur le temps long. D'où l'objet de cette communication sur « Les défis de l'intégration européenne de la Grande Guerre au Covid-19 ».

Bien sûr, les conséquences de l'épidémie contemporaine sur l'organisation du continent européen ne sont qu'une facette d'un drame humain global, qui a déjà causé plus de 300,000 morts à l'échelle mondiale à ce jour -le 19 mai 2020-, sans compter les décès prématurés liés à la surcharge du système de santé, puis à la crise économique et sociale à venir. Le défi de la pandémie est largement inédit, comme en témoigne l'ampleur des mesures de confinement prises par la planète, et la lourdeur des procédures présidant au déconfinement.

L'interrogation sur l'intégration européenne reste toutefois légitime car l'Union Européenne demeure énigmatique, ni fédération ni institution internationale classique, l'organisation a à la fois un rôle incontournable dans la crise, et en même temps secondaire par rapport aux Etats-nations. Par ailleurs, avant même la crise, tout le monde acceptait l'idée que l'Union était en crise, surtout depuis le tournant de 2016, date à laquelle le Brexit a été accepté, et est devenu une réalité depuis 2020. Ce choix du Brexit, que la plupart des observateurs n'avaient pas vu venir, et considéraient ensuite comme d'application improbable, fait entrer l'Europe dans une nouvelle ère, celle de la fin d'une intégration continue et cumulative de l'Union. Le Brexit vient d'ailleurs couronner une série de crises des institutions communautaires, depuis le rejet du traité constitutionnel de 2005 par la France et les Pays-Bas, en passant par la crise financière deux ans plus tard, la crise de l'euro à partir de 2010 puis la crise dite « migratoire ».

Dès lors, le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration Schuman du 9 mai 1950 sera-t-il le dernier à célébrer une décennie supplémentaire de construction européenne ? Plus précisément, sommes-nous passés de l'intégration à la désintégration de l'Union, ou plus vraisemblablement à une nouvelle organisation du continent Européen, fondé sur de nouvelles institutions, de nouvelles politiques économiques et sociales ?

Pour répondre à cette interrogation, cette communication reviendra sur l'histoire de l'intégration européenne depuis un siècle, afin de mettre en valeur les trois formes qu'a prises ce phénomène, le marché, la solidarité et la puissance.

### **I. L'Europe par le Marché, la voie dominante**

Le marché a longtemps été considéré comme l'outil naturel d'organisation du continent.

L'histoire commence non pas en 1950 mais dès 1919, lorsque la thématique du « déclin de l'Europe » s'impose après le suicide collectif qu'a représenté la Première Guerre mondiale. Déjà, dans les années 1920, la diminution des barrières douanières avait été considérée comme une solution pour faciliter la reconstruction du continent sur le plan économique et social, tout en apaisant les relations entre anciens belligérants. Cette ambition était notamment portée par la Société des Nations (SDN), dans laquelle officiaient



## Papiers d'actualité / Current Affairs in Perspective

N°7 | June 2020

de nombreux promoteurs de la coopération européenne et internationale comme Jean Monnet, secrétaire général adjoint de la SDN de 1919 à 1923.

L'optique de la SDN s'inscrivait dans celle des 14 points du Président Wilson, celle de la réalisation d'un monde libéral, sur les plans politiques (avec la promotion du droit international), économique et social. La SDN a donc promu le « désarmement douanier » à travers la promotion de la clause de la nation la plus favorisée. Une autre organisation internationale créée à l'époque, le Bureau international du Travail, s'efforçait de promouvoir des normes sociales minimales et d'accompagner les migrations de travailleurs.

Si toutes ces organisations agissaient à une échelle internationale, elles étaient en réalité largement européennes, tant du fait de leur siège, Genève, que de leurs membres. L'isolationnisme américain, la révolution russe et la colonisation firent des Européens les acteurs centraux de ces nouvelles enceintes, à tel point que des projets spécifiquement européens y étaient discutés, comme le projet de - je cite - créer un « lien fédéral » entre les Etats européens lancé par Aristide Briand, alors ministre français des Affaires étrangères, à Genève, à la Tribune de la SDN, le 5 septembre 1929. Un mois plus tard, la bourse de Wall Street s'effondrait dans un krach aux répercussions mondiales, attisant les nationalismes et obérant les coopérations européennes et internationales.

L'idée de marché articulant libéralisme politique, économique et social relevait alors largement du mirage. Le monde des années 1920 était resté assez protectionniste, et celui des années 1930 et 1940 l'était encore plus du fait de la montée en puissance des régimes autoritaires puis des guerres.

Mais le projet n'a pas été oublié et a été réutilisé après-guerre, pour refonder un ordre européen sur des bases plus solides que celle de 1919. L'idée restait de combiner libéralisme politique, économique et social, au moins dans les démocraties d'Europe occidentale. La levée progressive des barrières douanières devait faciliter la circulation des produits qui pouvaient manquer dans un pays, baisser les prix, et permettre des migrations de travail (notamment depuis l'Italie du Sud vers les industries sidérurgiques et minières du Nord). Sur le plan politique, la coopération entre les pays européens ainsi encouragée devait diminuer les risques de conflits, en reprenant l'idée des Lumières selon laquelle le commerce adoucit les mœurs, et en s'appuyant sur le contre-exemple des années 1930, lorsque nationalisme économique, social et politique s'alimentaient mutuellement.

La coopération européenne institutionnalisée a démarré alors en 1947-48 avec le Plan Marshall, qui s'accompagne d'un engagement d'ouverture progressive et réciproque des frontières européennes. L'Organisation européenne de coopération économique (OECE) en résultant, est la première à traduire institutionnellement le projet d'intégration européenne. Les Européens reprennent l'initiative avec la Déclaration Schuman du 9 mai 1950, élaborée par le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman et par le commissaire français au Plan Jean Monnet. Elle repose encore sur l'idée de marché, mais d'un marché organisé dans lequel le charbon et l'acier circuleraient librement, avec des régulations communes. Contrairement à ce qu'on lit parfois, il ne s'agissait pas d'unir les industries française et allemande, mais de leur appliquer les mêmes règles. Cette Déclaration Schuman s'est finalement traduite par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier de 1951. Elle a été suivie par la Communauté Économique Européenne de 1957, à l'origine de notre Union Européenne, et qui reprend ce principe du marché régulé : l'ouverture des frontières commerciales se fait en parallèle de l'harmonisation des législations essentielles, et de l'adoption de règles particulières pour certains domaines, comme l'agriculture, les pays et territoires d'Outre-Mer, ou encore les travailleurs migrants.

Paradoxalement, la logique de marché n'est pas exclusivement libérale. L'idée de créer un grand espace économique européen unifié visait aussi à augmenter la productivité en créant de grandes unités de production et de grands marchés de consommation. Un film d'actualité français de 1957 expliquant le Traité de Rome comparait ainsi la future Communauté aux Etats-Unis, mais aussi à l'URSS, où de gigantesques usines et barrages étaient présentés à l'écran pour démontrer la supériorité intrinsèque des grandes organisations. Si de telles odes à l'industrialisation forcenée paraissent aujourd'hui décalées par rapport à nos préoccupations environnementales, elles étaient fondamentales dans l'Europe de 1957, qui n'avait quitté le rationnement alimentaire que quelques années auparavant (il s'est terminé en 1949 en France), et qui avaient pleinement conscience de son déclin par rapport aux deux superpuissances.

Cette logique de marché régulé s'amplifie encore par la suite, dans **deux directions**. **Sur le plan monétaire**, l'instabilité croissante des monnaies dans les années 1970 a suscité une réaction inverse dans la Communauté, avec la création d'une zone de stabilité monétaire, le SME, puis une monnaie unique, l'euro.



## Papiers d'actualité / Current Affairs in Perspective

N°7 | June 2020

Sur le plan **commercial** ensuite, la Communauté Européenne passe du Marché commun au Marché intérieur, ou Marché unique. Au-delà la sémantique, le changement est profond : le marché commun reposait sur la suppression des droits de douanes, qui sont finalement supprimés en juillet 1968. Le marché unique est, lui, bien plus ambitieux car il stipule l'ouverture des frontières physiques, ce qui suppose l'harmonisation de nombreuses législations, en particulier sur les standards techniques et sanitaires des produits vendus, sur certaines taxes, et sur la coopération policière. Ce marché unique, décidé en 1986, est ouvert en 1992, et a même été étendu à des États non-membres de la Communauté, puis de l'Union, comme la Norvège et la Suisse, lui octroyant ainsi une place centrale dans l'organisation du continent. Pendant longtemps, la logique du marché régulé des Communautés a représenté un compromis entre le dirigisme français et l'ordolibéralisme allemand, visible dans les débats autour des politiques monétaires, industrielles et de la concurrence<sup>3</sup>.

La logique libérale du Marché Unique et de l'Union monétaire a parfois dérivé en logique néolibérale ou ultralibérale, comme en témoignent le projet initial de directive Bolkestein sur la libéralisation des services, les déficits dans le contrôle des normes sociales et environnementales révélés au grand public par le Dieseltgate de Volkswagen, ou par les plans d'austérité massifs imposés lors de la crise de la zone euro, exemplifiés par la situation dramatique de la Grèce.

Aujourd'hui, la préservation du marché unique est au cœur des négociations actuelles entre l'Union et le Royaume-Uni, notamment pour éviter la réimposition d'une frontière en Irlande. Qui aurait cru que les négociations entre Londres et Bruxelles auraient échoué sur les relations entre Dublin et Belfast ?

L'épidémie de Covid-19 semble remettre en cause cette logique libérale de marché par le confinement, qui repose sur une logique strictement antithétique à celle de la libre circulation. Même le déconfinement peut remettre en cause le commerce international, si des mesures de distanciation sociale produisent, par exemple, une augmentation massive du coût du transport aérien avec la neutralisation de la moitié des sièges d'un avion.

Le rôle de l'Union dans la surveillance d'un marché intérieur régulé peut alors évoluer et passer par la définition de normes sanitaires compatibles entre elles et par des mesures garantissant le bon approvisionnement en matériel médical et autres produits stratégiques.

En même temps, rien n'est écrit : la majorité du commerce international passe par les voies maritimes, ferroviaires, et routières, qui ne sont pas affectées par ces mesures. Si la préoccupation environnementale est en constante progression, elle cède parfois le pas sur l'urgence sanitaire, comme en témoigne la réticence à utiliser les transports en commun, qui donne sa chance au vélo, mais remet en selle également la voiture individuelle. De plus, une part importante des emplois est dépendante de la libre circulation des marchandises et des individus, pas seulement dans l'industrie manufacturière mais aussi dans le tourisme. Beaucoup de pays européens sont de taille limitée et ne peuvent vivre en autarcie. Même les plus grands seraient condamnés à des hausses de prix massives s'ils devaient s'auto-suffire. A l'échelle internationale, les deux géants américains et chinois sont à la fois immergés dans des tensions protectionnistes et nationales, et dépendants du commerce international. Imagine-t-on les multinationales américaines - de Coca-Cola à Apple - réduites à leur seul marché intérieur ?

Le libre commerce en Europe et dans le monde reste donc d'actualité, même s'il va être de plus en plus régi par d'autres logiques, d'où l'importance de considérer les autres dimensions de l'intégration européenne.

### II. L'Europe solidaire, récente et clivante

La solidarité constitue la deuxième dimension de l'intégration européenne développée en réponse aux défis subis par le continent. Certes, cette logique est restée secondaire derrière celle du marché car les États-Providence se sont largement construits à l'échelle nationale, depuis l'État social de Bismarck dans les années 1880. Cela explique que la réaction à l'épidémie de Covid-19 reste largement nationale car le système de santé le demeure. Les compétences de l'Union en la matière sont faibles, et l'ont toujours été malgré un projet de « pool blanc » en 1952. A cette époque, il s'agissait, à la suite du « Pool charbon-acier » qui s'était incarné par la CECA, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de créer des communautés européennes dans de nombreux secteurs. On avait donc pensé à la Communauté européenne de défense dans le domaine militaire, qui a donné lieu à un Traité finalement rejeté par la France, à l'agriculture, avec un « pool vert » et, donc, à la santé avec le « pool blanc ». Ce dernier, qui prévoyait une coopération aboutie dans le domaine de la santé, n'a toutefois donné lieu à aucune traduction concrète<sup>4</sup>.



## Papiers d'actualité / Current Affairs in Perspective

N°7 | June 2020

La solidarité européenne s'est donc exprimée de manière subsidiaire, en complément à la logique de marché, dans les années 1950 et 1960. Elle s'est traduite par l'harmonisation de quelques législations du travail, surtout dans le domaine des migrations, afin de faciliter la vie des travailleurs italiens et de leurs familles, émigrés en France, en Belgique, au Luxembourg ou en Allemagne.

À partir des années 1970, l'action de la Communauté européenne dans le domaine de la solidarité se traduit par des réalisations plus ambitieuses, tant en matière de législations (on peut penser aux directives Seveso ou aux textes sur l'égalité homme-femmes), que sur le plan redistributif, avec la politique régionale. Initiée en 1975 par l'Italie, le Royaume-Uni et l'Irlande, ces deux pays étant entrés dans la Communauté en 1973, cette politique vise à redistribuer des fonds aux régions les plus pauvres. Si son ampleur était modeste à la base, elle s'est considérablement renforcée à la fin des années 1980, d'abord avec les élargissements méridionaux - la Grèce, puis le Portugal et l'Espagne ont rejoint la Communauté - et ensuite avec la Chute du Mur en 1989. La Commission Delors a alors lancé des grands programmes d'assistance aux anciens pays du Bloc de l'Est, le plus connu étant le programme PHARE – acronyme de *Poland and Hungary Assistance for the Restructuring of the Economy* – bientôt étendu à l'ensemble des pays qui allaient rejoindre l'Union après 2004.

Lors de la crise de l'euro, des milliards d'euros ont été accordés aux pays en crise, l'Irlande, la Grèce, le Portugal, l'Espagne ou Chypre, même si leur effet a parfois été annulé par des politiques d'austérité drastiques imposées en parallèle. La leçon de la crise de 1929, aggravée par les politiques déflationnistes menées par les gouvernements, n'a pas toujours été retenue.

En parallèle, la Banque centrale européenne (BCE) a pratiqué des achats massifs de titres de dettes publiques sur le marché secondaire qui ont amélioré les conditions de financements des acteurs économiques dans l'ensemble de la zone euro, et donc facilité la reprise.

Face à l'épidémie actuelle, les institutions européennes ont continué sur cette lancée : la Commission a suspendu l'application du Pacte de Stabilité, a assoupli les règles de surveillance des aides d'État, et a annoncé des plans de relance. La BCE a encore amplifié ses opérations de rachat d'actifs appelés « quantitative easing ». D'un autre côté, les pouvoirs quasi-nuls des institutions européennes en matière sanitaire ont abouti à une gestion de la crise sanitaire essentiellement nationale, ce qui est logique puisque les domaines de la santé et de l'ordre public restent éminemment régaliens. Le manque de solidarité entre États européens est criant et déplorable, mais finalement pas surprenant.

L'enjeu actuel reste de savoir si la crise actuelle ne va pas aggraver le fossé entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, remplaçant ainsi l'ancienne division Est-Ouest. L'Espagne et l'Italie figurent parmi les pays les plus touchés dans le monde, et même si le Portugal et la Grèce bénéficient d'un bilan beaucoup plus favorable (y compris sur le plan du nombre de morts par habitants), ces deux pays vont souffrir de l'impact massif que la crise a, et va continuer d'avoir, sur le tourisme, alors que les industries manufacturières et les services financiers aux entreprises du Nord vont sans doute pouvoir repartir plus vite.

Il y a peu, le 5 mai 2020, un nouvel événement est venu compliquer encore un peu plus cette question. Le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe s'est prononcé sur les mesures de *quantitative easing* prises par la BCE depuis la crise euro. S'il ne les juge pas illégales, le tribunal les considère néanmoins douteuses et demande à la BCE des justifications supplémentaires sur leur proportionnalité. Cela pourrait peser dans le débat actuel sur la marge de manœuvre qu'ouvrent les Traités européens en matière de partage du fardeau de la crise.

La réaction des juges allemands témoigne de l'ampleur extraordinaire des mesures de solidarité décidées lors de la crise de l'euro, mais aussi de leur caractère clivant : les Grecs estiment que les sommes qui leur ont été attribuées ne compensent que maigrement la politique d'austérité drastique qui leur a été imposée, mais aussi les pays de l'Est de l'Europe craignent pour l'aléa moral qu'une telle assistance peut entraîner. On retrouve ce clivage dans les discussions actuelles sur les coronabonds - soit l'émission en commun de dette par plusieurs États - ou plus généralement sur la solidarité européenne.

L'Europe solidaire, pour reprendre le titre l'ouvrage de Jean Marchals, est donc plus que jamais d'actualité sans perdre de son caractère brûlant.



## Papiers d'actualité / Current Affairs in Perspective

N°7 | June 2020

### III/ L'Europe Puissance, un enjeu renouvelé

Face au déclin de la logique de marché, et aux difficultés de mettre en œuvre une solidarité effective, se dresse une troisième alternative, l'Europe puissance.

Le terme d'Europe puissance a fréquemment été invoqué en France. Déjà, dans le film d'actualité français de 1957 cité plus haut, la création de la Communauté européenne était présentée, si ce n'est dans le discours du moins visuellement, comme l'émergence d'un troisième bloc entre les deux grands. Dans les années 1960 la rhétorique de l'Europe européenne du général de Gaulle s'inscrivait dans cette dynamique géopolitique, régulièrement réactivée par les Présidents français, sans perdre de son ambiguïté : lorsque Paris parle d'Europe puissance, doit-on comprendre une Europe française ?

Pourtant, au-delà, ou plutôt en-deçà, de la logique géopolitique, c'est d'abord dans le domaine commercial que l'Europe puissance a émergé. La Communauté a négocié d'une seule voix lors des grandes négociations commerciales débutant dans les années 1960, les fameux rounds du GATT. Les États se sont mis d'accord entre eux pour attribuer à la Commission européenne un mandat de négociations. Cette unité fonctionnelle a permis de préserver certaines spécificités européennes comme la PAC, l'exception culturelle, ou certaines normes sanitaires comme l'interdiction du bœuf aux hormones et la liberté des États de refuser des OGM. De manière très significative, lorsque le Président Trump a évoqué les futures relations commerciales entre les États-Unis et le Royaume-Uni post-Brexit, l'assouplissement de certaines de ces législations a été évoqué, ce qui a fait craindre l'arrivée en Grande-Bretagne de produits alimentaires de qualité inférieure. La préservation de l'intégrité du marché unique repose donc sur le maintien de l'unité des 27.

On voit bien ici que l'Union est déjà une puissance normative : elle peut imposer ses standards car elle constitue le premier bloc commercial international du fait de son unité. Cette notion de « puissance normative » forgée par le politologue Zaki Laïdi, renvoie à la notion plus ancienne et plus vaste de l'Europe comme « puissance civile », forgée dans les années 1970 par François Duchêne, collaborateur et biographe de Jean Monnet, ou à celle de « superpuissance tranquille » utilisée par Andrew Moravcsik dans les années 1990. La promotion des normes touche tant des domaines très techniques que des sujets plus politiques, comme la défense des accords de Paris sur le changement climatique, par exemple.

Aujourd'hui, le monde post-Brexit et post-Trump pose de nouveaux défis, en premier lieu celui de la résurgence d'un protectionnisme agressif. Le protectionnisme en soi n'est pas problématique, s'il répond à des besoins sociaux et environnementaux et s'il s'inscrit dans une logique collaborative, comme peuvent l'être des outils comme une taxe carbone ou des encouragements aux circuits courts. Il le devient lorsqu'il se nourrit d'une rhétorique nationaliste, voire belliqueuse et raciste, qui vise avant tout à préserver les profits des entreprises nationales, plus qu'à protéger les plus pauvres. L'épidémie de Covid-19 semble alors renforcer les tendances antérieures, comme en témoignent les formes renouvelées du conflit sino-américain.

Le sujet reste alors fondamentalement celui de l'affirmation d'une Europe comme puissance économique, d'abord par la défense et par l'affirmation des normes européennes, notamment sur le plan social et environnemental, et ensuite par des considérations de politique industrielle remises sur le devant de la scène dès avant la pandémie actuelle. Si la rhétorique colbertiste a toujours été d'actualité à Paris, le manifeste franco-allemand de 2019 a manifesté un début de convergence des deux côtés du Rhin, autour de la nécessité d'une affirmation plus aboutie de l'identité industrielle européenne, y compris par l'adaptation de la politique de la concurrence. Avec l'épidémie de Covid-19, cette exigence de souveraineté européenne devrait maintenant s'étendre à certains équipements médicaux indispensables, pour lesquels un assouplissement des règles de concurrence serait nécessaire pour compenser le décalage des coûts de production entre l'Europe et la Chine, résultant de salaires supérieurs, mais aussi de normes environnementales plus drastiques.

Sur le plan militaire, l'affirmation d'une personnalité européenne reste chimérique à court terme, tant du fait du parapluie américain, même s'il s'étirole, que de la centralité des identités nationales : personne n'est prêt à mourir pour l'Europe. Le déclin américain ne doit pas occulter le fait que de nombreux pays européens, notamment les voisins de la Russie, inquiets de l'offensive en Ukraine depuis 2014, considèrent toujours Washington comme leur principale garantie de sécurité. Par ailleurs, sans évoquer le cas de la neutralité suisse, de nombreux pays européens, notamment les anciens neutres comme l'Irlande, la Suède, l'Autriche ou la Finlande, ne sont pas favorables à un interventionnisme militaire européen.



## Papiers d'actualité / Current Affairs in Perspective

N°7 | June 2020

L'Europe puissance reste donc plus éminemment économique, sociale et environnementale, que militaire, ce qui ne signifie nullement que son affirmation soit un sujet secondaire, bien au contraire.

### Conclusion

Ainsi, ce rapide panorama d'un siècle de coopération européenne, des lendemains de la grande Guerre jusqu'à l'épidémie actuelle de Covid-19, traduit l'immensité des défis auxquels l'intégration européenne a été confrontée. D'abord projetée dans les années 1920, elle ne s'est finalement institutionnalisée que dans les années 1950, en se renforçant au fur et à mesure des crises, malgré de puissants clivages internes. La logique du marché est restée largement prépondérante dans l'organisation du continent, même si elle n'a pas toujours été ultralibérale. La pandémie actuelle paraît précipiter son déclin, même si elle restera vraisemblablement un principe fondateur de l'organisation des relations économiques internationales. Souvent négligées ou rangées au rang de chimères, l'Europe solidaire et l'Europe puissance ont connu des incarnations diverses par le passé, et c'est leur rebond qui demeure au cœur de la crise actuelle.

Laurent Warlouzet

\* Professeur d'histoire à Paris-Sorbonne Université



## Papiers d'actualité / Current Affairs in Perspective

N°7 | June 2020

- 1 Sur cette trilogie, voir : Laurent Warlouzet, *Governing Europe in a Globalizing World. Neoliberalism and its Alternatives following the Oil Crisis*, Londres, Routledge, 2018.
- 2 Jean-Michel Guieu, « La SDN et ses organisations de soutien dans les années 1920. Entre promotion de l'esprit de Genève et volonté d'influence », in *Relations internationales*, 51, 2012, pp. 11-23.
- 3 Laurent Warlouzet, « The EEC/EU as an Evolving Compromise between French Dirigism and German Ordoliberalism (1957–1995) », in *Journal of Common Market Studies*, 57, 1, 2019, pp. 77-93, DOI: 10.1111/jcms.12817.
- 4 Andy Smith, *Why the EU Has Such Feeble Social Policies: Fields and Political Work in the Case of Health*, contribution présentée au Council for European Studies, Madrid, 2019, disponible sur Hal.
- 5 Jean Marchal, *L'Europe solidaire*, Paris, Cujas, 1964.
- 6 Thierry Chopin, Christian Lequesne, « Disintegration reversed: Brexit and the cohesiveness of the EU 27 », in *Journal of Contemporary European Studies*, publié le 9 février 2020 sur le site web de la revue, DOI : 10.1080/14782804.2020.1714560.
- 7 Zaki Laïdi, « Peut-on prendre la puissance européenne au sérieux ? », *Les Cahiers européens de Sciences Po*, n° 05, 2005 ; Andrew Moravcsik, « The Quiet Superpower », in *Newsweek*, 17 juin 2002, vu in : <http://www.princeton.edu/~amoravcs/library/quiet.pdf>.